

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conseil Municipal du 25 mai 2022

SOMMAIRE

Table des matières

I.	RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	3
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT	3
II.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4
B.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
III.	SECTION D'INVESTISSEMENT	15
A.	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	15
B.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18

Si le compte administratif 2021 retrace fidèlement l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé, force est de constater que la gestion de la crise sanitaire a largement impacté la structure même des équilibres traditionnels des sections de dépenses et de recettes.

Aussi, la comparaison avec les exercices antérieurs est conjoncturellement moins évidente et la lecture du présent rapport met l'accent sur l'engagement de la collectivité à faire face aux dépenses imprévues, et non intégralement compensées par l'Etat, et explicite la baisse des recettes des services en raison des différentes périodes de restrictions et les mesures sanitaires dans le fonctionnement normal des équipements municipaux.

I. RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Fonctionnement</i>			
Dépenses réelles	39 282 105,57 €	Recettes réelles	45 320 809,03 €
Dépenses d'ordre	3 060 419,76 €	Recettes d'ordre	118 349,56 €
Dépenses totales	42 342 525,33 €	Recettes totales	45 439 158,59 €
Crédits ouverts	46 103 986,24€	Crédits ouverts	46 103 986,24 €

Le taux d'exécution de la section de fonctionnement est de **91,84 %** en dépenses et de **103,97 %** en recettes.

La section de fonctionnement présente donc un excédent de clôture à hauteur de 3 096 633,26 €.

En tenant compte de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 2 493 168,99 €, l'excédent de fonctionnement à affecter est de :

Excédent 2021 : **3 096 633,26 €** + Excédent antérieur : **2 493 168,99 €**

Excédent = 5 589 802,25 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Investissement</i>			
Dépenses réelles	10 212 445,66 €	Recettes réelles	9 267 005,81 €
Dépenses d'ordre	127 183,56 €	Recettes d'ordre	3 069 253,76 €
Dépenses totales	10 339 629,22 €	Recettes totales	12 336 259,57 €
Crédits ouverts	16 245 008,88 €	Crédits ouverts	16 245 008,88 €

Le taux d'exécution de la section d'investissement est de **76,28 %** en dépenses et de **75,94 %** en recettes.

La section d'investissement présente des restes à réaliser à hauteur de :

- Dépenses : 1 903 125,67 €
- Recettes : 121 898,16 €

Soit un solde déficitaire des RAR de 1 781 227,51 €.

La section d'investissement présente donc un excédent de clôture de 215 402,84 € (en tenant compte du solde déficitaire des RAR).

En tenant compte du déficit antérieur reporté d'un montant de 2 690 450,13 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de :

Excédent 2021 : **215 402,84 €** - déficit antérieur : **2 690 450,13 €**

Déficit = - **2 475 047,29 €**

Il faut souligner que le résultat de clôture de la section de fonctionnement couvre le besoin de financement de la section d'investissement et dégage un résultat excédentaire.

Les résultats de clôture 2021 par section sont donc les suivants :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de ... **5 589 802,25 €**
- Un déficit pour la section d'investissement avec les RAR de ... **2 475 047,29 €**

Soit un résultat global de 3 114 754,96 €

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement 2021 s'élève à **45 439 158,59 €** contre **43 440 316,12 €** en 2020, soit une augmentation de **4,60 %**.

Cette augmentation, détaillée ci-après, s'explique, en partie, par une hausse des produits exceptionnels liées à la vente d'un terrain

Réalisation des recettes totales de fonctionnement en 2021

	Chapitres	CA 2019	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Taux exécution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	79 633,50	180 461,38	85 000,00	86 915,26	102,25%
70	PRODUITS DES SERVICES	4 522 772,56	3 574 778,89	4 060 651,28	3 885 510,78	95,69%
73	IMPOTS ET TAXES	28 859 057,72	28 964 192,12	29 451 896,43	30 042 716,63	102,01%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 880 040,30	8 755 986,85	7 553 295,07	7 909 272,92	104,71%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 053 920,16	909 790,15	1 222 531,56	891 074,41	72,89%
76	PRODUITS FINANCIERS	1 183 101,34	439 265,80	441 313,21	441 313,20	100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 009,84	554 462,79	677 273,70	2 064 005,83	304,75%
	<i>dont produit des cessions</i>		<i>389 815,00</i>		<i>1 313 000,00</i>	
78	REPRISE SUR PROVISIONS					
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	87 688,06	61 378,14	118 856,00	118 349,56	99,57%
	TOTAL	44 678 223,48	43 440 316,12	43 610 817,25	45 439 158,59	104,19%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	430 672,97	1 202 955,98	2 493 168,99	2 493 168,99	100,00%
	TOTAL	45 108 896,45	44 643 272,10	46 103 986,24	47 932 327,58	103,97%

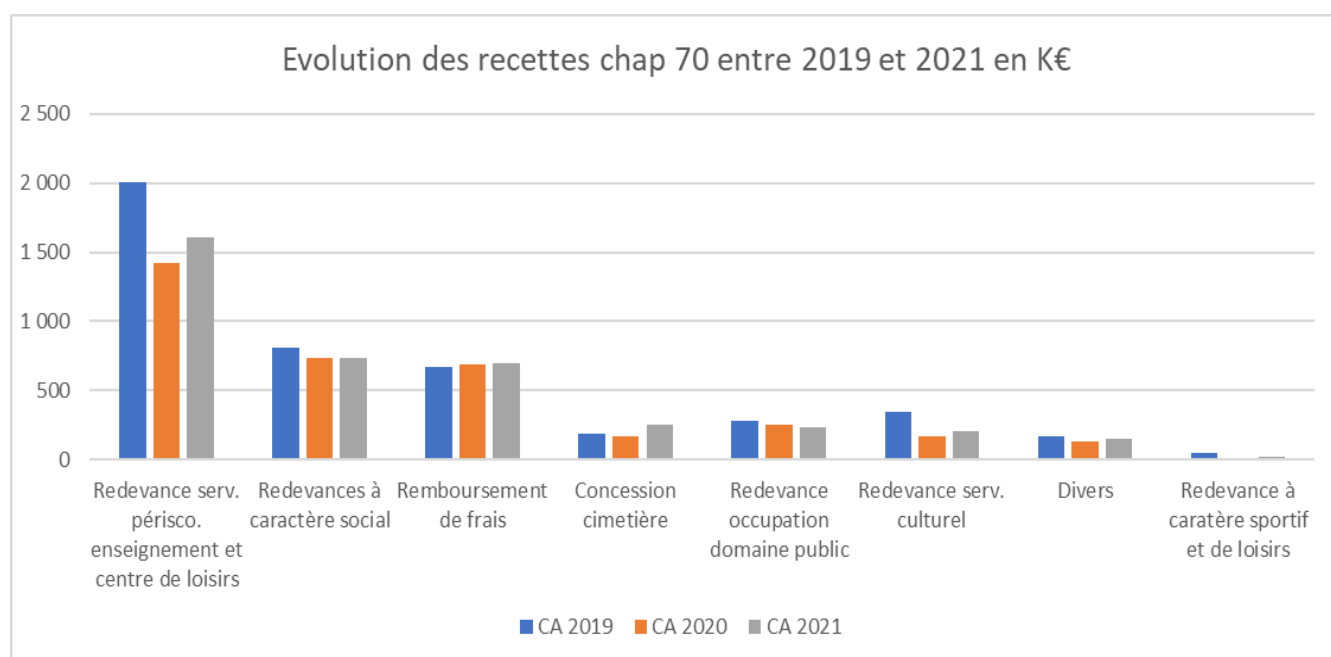
a. Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ce chapitre comptabilise 86 915.26 € et atteint un taux de 102.25 % de réalisation. Il recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie ainsi que des remboursements de cotisations d'agents détachés.

b. Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes

En 2021, ce chapitre totalise 3 885 510.78 € contre 3 574 778,89 € en 2020 et 4 522 772,56 € en 2019. Le taux d'exécution du budget est de 95,69 %.

Si ce chapitre enregistre une augmentation de 310 k€ par rapport à 2020, il reste en dessous du niveau réalisé en 2019 (-637 k€), ces écarts s'expliquant par les effets de la crise sanitaire qui a entraîné des conséquences sur les recettes perçues dans les secteurs de la culture, du scolaire et de la petite enfance.



c. Chapitre 73 – Impôts et taxes

En 2021, ce chapitre totalise 30 042 716,63 € contre 28 964 192,12 € en 2020 (taux d'exécution de 102,01 %).

Il enregistre une augmentation de 3,72 % par rapport à 2020.

1. Contributions directes

Les contributions directes (*article 73111 et 7318*) totalisent 21 271 592 €.

En raison de la suppression de la taxe d'habitation qui a été compensée en 2021 par le transfert du taux de la taxe foncière départementale au niveau communal (16.37%) et par une compensation de l'Etat via un mécanisme de coefficient correcteur, les sommes qui apparaissaient au titre de la compensation de la taxe d'habitation (*compte 74835 au chapitre 74*) sont dorénavant comprises dans les contributions directes. Aussi, afin de permettre une comparaison pertinente entre les années 2021 et 2020, il convient de rajouter cette somme (soit 505 491 euros) aux montants figurant aux articles 73111 et 7318 de 2020. Ainsi entre 2021 et 2020 le montant des contributions directes a augmenté de 244 988 euros (+1,17%).

Cette évolution s'explique par l'évolution physique des bases et par l'indexation annuelle des valeurs locatives, cette indexation faisant l'objet depuis la loi de finances 2018 d'une mise à jour automatique correspondant à la valeur de l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1 pour tous les locaux hors professionnels. En 2021 la revalorisation des bases liée à l'inflation s'est élevée à 0.2%.

Les taux d'imposition communaux en 2021 n'ont pas augmenté et restent très largement en dessous des taux moyen observés au niveau national et départemental.

Le ratio impôt des ménages sur la population (584 €/habitant) reste également en dessous des moyennes nationales (670 €/ habitant).

	Taux voté en 2020	Taux voté en 2021	Taux moyen communaux 2021 national	Taux moyen communaux 2021 départemental
Taxe habitation	17,88%	---		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,05%	32,42%	37,72%	37,93%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,10%	51,10%	50,14%	68,68%
Coefficient correcteur		1,110817		

2. Les dotations versées par Cœur d'Essonne Agglomération

L'attribution de compensation reversée par Cœur d'Essonne Agglomération (au titre des différents transferts de compétences) est constante.

En l'absence de nouveaux transferts de compétences opérés vers **Cœur d'Essonne Agglomération**, l'attribution de compensation est identique à celle versée depuis 2016, soit 4 051 204 €.

La dotation de solidarité communautaire (outil de péréquation entre les communes membres) est reversée par Cœur d'Essonne Agglomération.

Elle est en légère hausse au regard de celle versée en 2020 (678 286 € contre 672 433 €). Pour rappel le versement de cette dotation est facultatif et le montant alloué aux communes a été doublé.

3. Les taxes additionnelles aux droits de mutation

Elles totalisent 1 922 010 € en 2021 contre 1 505 924 € en 2020, soit une hausse de 416 086 € (+27,63%) du fait de l'augmentation du nombre de cessions et de la bonne tenue du marché immobilier.

4. Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France créé en 1991 permet une redistribution des richesses entre les communes de la région Ile de France.

Depuis 2016, nous percevons chaque année 935 727 €.

5. La redevance des mines

9 146.80 € en 2021 contre 10 777 ,08 € en 2020 (- 1030 ,28 €).

6. La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

484 828.85 € en 2021 contre 646 217,75 € en 2020 (-161 388,90 €). Cette différence est due à un changement de périodicité dans le rattachement de ces produits (à compter de 2021 les périodes de référence vont du 4^e trimestre N-1 au 3^e trimestre N afin d'éviter les risques liés à une mauvaise estimation des produits du 4^e trimestre qui ne sont versés qu'à compter du 1^{er} trimestre suivant).

7. La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Le produit 2021 atteint 498 316,83 € contre 484 295 ,40 € en 2020, en légère hausse (+14 021,43 €).

8. Les droits de place

Les droits de place encaissés à hauteur de 191 605,15 € (*contre 137 100,88 € en 2020*) concernent les marchés de la gare et du Donjon ainsi que le marché de Noël. Ce secteur d'activité, malgré l'augmentation, n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire en raison des différentes périodes de confinement et des mesures sanitaires qui ont impacté la tenue des séances des marchés forains (*2019 : 204 148 euros, 2018 : 266 995 euros*)

d. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

En 2021, ce chapitre totalise 7 909 272,92 € contre 8 755 986,85 € en 2020, soit une diminution de 9.67% (- 846 713,93 €).

Il enregistre un taux d'exécution de 104,71 %.

1. Les dotations de l'Etat :

La dotation forfaitaire (article 7411) s'élève en 2021 à 3 835 002 € contre 3 921 977 € en 2020, soit une baisse de - 86 975 € (- 2,22 %).

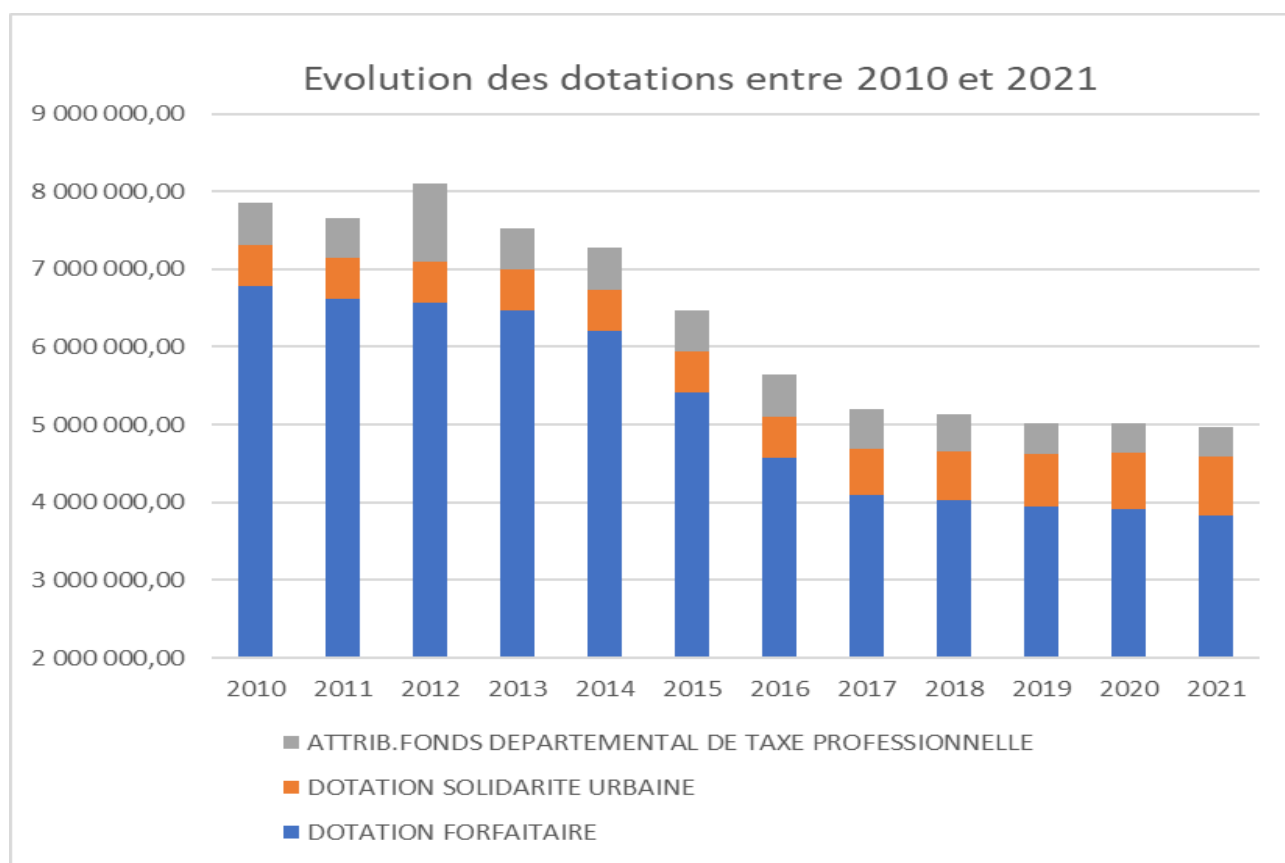
Le montant de la dotation forfaitaire décidée par l'Etat et versée aux collectivités continue sa baisse malheureusement constante depuis 2010 (- 2 950 k€ soit -43, 47 %)

La dotation de solidarité urbaine (article 74123), le deuxième concours financier composant la DGF est la DSU. Depuis la réforme de 2009, un dispositif de répartition de la DSU a été mis en place. Les communes sont classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges.

Le montant de la DSU a légèrement augmenté en 2021 à hauteur de 748 194 € contre 710 233 € en 2020 (+ 37 961 €). Elle était restée à un montant identique à 527 609 € de 2010 à 2016.

Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (article 74832)

Réparti par le département, le fonds départemental de la taxe professionnelle qui est en réalité une dotation de l'Etat, devrait progressivement diminuer pour disparaître d'ici quelques années. En 2021, il s'élève à 393 856,08 € . Pour mémoire, il s'élevait à 538 333,75 € en 2015



2. Participations diverses

Les participations et subventions totalisent 2 727 942,64 € en 2021 contre 3 008 782,49 € en 2020 soit une diminution de 9,33 % (-282 131,97 €) qui se décomposent ainsi :

Participations de l'Etat :

709 250,89 € en 2021 contre 193 300,92 € en 2019. Cette différence s'explique principalement par le remboursement par l'ARS d'une partie des frais supportés par la ville dans le cadre du centre de vaccination (subvention de 560 451,59 €) et par le versement de subventions au titre du parcours cybersécurité (40 k€) et de la refonte du site internet de la ville (17 k€) ainsi qu'une aide exceptionnelle versée pour l'emploi d'apprentis (22 k€).

Participations de la Région :

En 2021 il a été perçu 21 800 € au titre des projets pour la protection de la biodiversité et 34 000 € pour le soutien des projets proposés par le conservatoire.

Participations du Département :

77 585,80 € en 2021 contre 174 056,52 € en 2020 (- 96, 470,72€) qui se décomposent ainsi :

- Aide aux projets culturels (5510 €) (cérémonie du 8 mai 1945, le festival républicain et un été à Ste Geneviève)
- Appels à projet jeunesse (5 500 €) (les brigades citoyenne la prévention face aux cyber dangers, l'inclusion numérique et responsable des 16-25 ans et la création d'un média par des jeunes autour de thématiques proposées par le théâtre) et appels à projet sportif (7 000 €) (minis villages sportifs et activités physiques pour les enfants aussi).
- Contrat culturel de territoire (23 500 €) (le soutien aux pratiques artistiques musicales amateurs, la consolidation du cursus interdisciplinaire et pour le projet « un conservatoire ancré dans son époque » et parcours artistique les petites formes).
- Accompagnement scolaire des Clubs juniors du Plateau et de la Bergerie (3 000 €),
- Subventions relatives à la prévention précoce et aux handicaps (25 979,75 € contre 37 400,65€ en 2020),
- Subventions relatives aux circuits spéciaux scolaires (7 096,05 €, en 2020 ce montant était de 57 003,65€).
-

Participations divers organismes :

1 885 305,95 contre 2 641 425,05 € en 2020 (soit une baisse de 756 119,10 €, - 28,62 %)

Caisse d'allocations familiales **(1 826 778,82 € contre 2 613 965,68 en 2020)**

	2021	2020
Contrat enfance jeunesse	492 604,04 €	449 966,25 €
Prestation de service unique -Domaine Petite enfance <i>dont aide exceptionnelle covid</i>	821 494,43 €	1 605 543,39 € 393 079,00 €
Prestation de service unique -Domaine scolaire et jeunesse (périscolaire et extrascolaire, Class et Club jeunesse)	414 000,35 €	425 575,63 €
Subvention Ville Vie Vacances	2450,00 €	2 400,00 €
Subventions culturelles (actions estivales...)	17 700,00 €	3 600,00 €
Fonds public de territoire (famille fragile, classe passerelle, jeunesse et handicap...)	78 530,00 €	126 880,41 €
	1 826 778,82 €	2 613 965,68 €

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales est en baisse de 787 186,86 € par rapport à 2020.

Cette baisse s'explique :

- Par le versement d'une aide exceptionnelle de 393 079 € en 2020 qui n'a pas été reconduite en 2021
- Par le versement du solde 2020 en 2021 calculé sur la fréquentation réelle, fréquentation qui en raison du contexte sanitaire a chuté

Autres organismes **(58 527,13 € en 2021 contre 27 459,37 € en 2020)**

L'essentiel des aides au titre des autres organismes est versé par France Agrimer qui subventionne le lait et les fruits à l'école et représente 55 090,13 € contre 27 459,37 € en 2020.

3. Attribution de compensations par l'Etat d'exonérations fiscales (*allocations compensatrices*)

Ces compensations d'exonérations fiscales sont fixées par l'Etat et ont pour objet de rembourser les collectivités de ces exonérations accordées par l'Etat, notamment aux ménages modestes.

Les allocations compensatrices 2021 ne comprennent plus que la compensation due au titre de la Taxe Foncière (101 638 €). En effet en raison de la suppression de la Taxe d'Habitation, la compensation liée à cette taxe est désormais incluse dans les contributions directes via le versement du coefficient correcteur et la récupération des produits de taxe foncière du département.

4. FCTVA

Le FCTVA constitue une ressource majeure des collectivités territoriales, leur permettant de bénéficier du remboursement de la TVA acquittée sur certaines de leurs dépenses, à un taux forfaitaire de 16,40%. Ce dispositif est en perpétuelle évolution : alors qu'il était initialement destiné à compenser la TVA payée sur les dépenses d'investissements, la Loi de finances pour 2016 l'a également ouvert à certaines dépenses de fonctionnement (dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie).

En 2021 le montant de FCTVA perçu au titre des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 69 800,20 € (89 005,78 € en 2020)

5. Dotation de recensement et dotation pour les titres sécurisés

La dotation forfaitaire de recensement est versée afin de participer aux frais engagés lors des enquêtes de recensement réalisées par la commune ; son montant est nul en 2021 (6 487 € en 2020). En effet, le

Gouvernement a décidé d'ajourner en 2021 la campagne annuelle de recensement de la population en raison de la crise sanitaire.

De même, la dotation pour les titres sécurisés, est allouée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales ; son montant est de 32 840 € (36 390 € en 2020).

e. Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante

On trouve dans ce chapitre :

- **les revenus des immeubles à l'article 752 pour 512 466, 72 € (contre 524 858 ,06€ en 2020 et 609 374,17 € en 2019), soit une diminution de 12 391,34 € par rapport à 2020.**

Les revenus des immeubles correspondent :

- au produit de la location de certains bâtiments de la ville (*commissariat, poste, CIO, trésor public,, logements communaux, etc...*) : en 2021 on constate une baisse de ces produits liée à une franchise de loyer de 3 mois accordée à la Trésorerie (- 23 k€) et à la vente d'un terrain qui faisait l'objet d'une location (-15 k€ pour un semestre)
 - à la location de salles. Les recettes afférentes à ce compte restent encore à un niveau très en dessous de celui des années précédentes (36 048 € en 2021, 16 500 € en 2020 et 75 534 € en 2019)
- **Les produits de gestion courante à l'article 7588 s'élèvent à 378 607,69 € (contre 384 932.09 € en 2020).**

On trouve sur cet article principalement le versement d'un acompte de l'excédent prévisionnel du bilan des Siroliers pour 100 000 € ainsi que les produits des remboursements des fournisseurs (253 639 €).

f. Chapitre 76 – Produits financiers

Ce chapitre est exclusivement lié aux opérations issues de la transaction avec la Caisse d'Epargne d'Ile de France effectuées en 2016.

En 2021 le produit de ce chapitre s'élève à 441 313,20 € et correspond à la perception du fonds de soutien destiné aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

Pour mémoire le montant de l'aide perçue au titre de ce fonds est de 1 996 970,89 €, celle restant à percevoir pour les années 2022 à 2028 est de 3 089 192,46 € (441 313,20 € par an).

g. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre totalise 2 064 005 ,83 € contre 554 462,79 € en 2020 et enregistre :

- les produits de cessions : cession d'un terrain (ave de l'Hurepoix) pour 1 306 800 € au groupe Kiloutou et d'une parcelle de terre (allée du Bois) pour 37 400 € ainsi que la vente de véhicules pour 6 200 euros.
- les remboursements des assurances suite à des sinistres (52 441,41 €)
- 524 217,37 € au titre de contentieux dont 516 167,70 € lié à un litige portant sur la construction de 4 tennis couverts sur le stade municipal Guy Moquet, ce contentieux ayant fait l'objet d'un recours devant la Cour Administrative d'Appel cette recette a fait l'objet d'une provision en dépense de fonctionnement
- les annulations de mandats sur exercices antérieurs et les régularisations diverses (136 947,05€).

h. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

En 2021, on y retrouve exclusivement les travaux en régie à hauteur de 99 794,12 € qui ont été comptabilisés en cours d'exercice à des comptes de charges en section de fonctionnement. Cette écriture permet de valoriser le travail réalisé par les agents des services techniques en le basculant en section d'investissement. A ce montant s'ajoute des régularisations d'amortissements pour 18 555,44 €

i. Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 et repris sur l'exercice à hauteur de 2 493 168,99 €.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement 2021 s'élève à **42 342 525,33 €** contre **39 346 468,38 €** en 2020, soit une augmentation de **7,61 %**

Réalisation des dépenses totales de fonctionnement en 2021

Chapitres		CA 2019	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Taux exécution
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	9 248 098,88	8 281 761,11	8 920 476,49	8 428 133,93	94,48%
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	25 001 759,98	24 464 062,72	26 124 448,40	25 969 842,71	99,41%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 362 288,35	2 452 500,33	2 798 486,80	2 497 339,19	89,24%
66	CHARGES FINANCIERES	2 104 598,28	1 990 937,54	1 753 875,17	1 731 899,37	98,75%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	823 737,35	77 733,96	231 190,35	123 356,38	53,36%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			531 533,99	531 533,99	100,00%
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT			96 100,00		
TOTAL		39 540 482,84	37 266 995,66	40 456 111,20	39 282 105,57	97,10%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			3 900 096,31		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 661 711,10	2 079 473,02	1 747 778,73	3 060 419,76	175,10%
TOTAL		41 202 193,94	39 346 468,68	46 103 986,24	42 342 525,33	91,84%

a. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise 8 428 133,93 € et atteint le taux de 94,48 % de réalisation.

Il présente une légère hausse (146 372,82 €) par rapport à 2020 (+1,77%)

Rappel de l'évolution des charges à caractère général entre 2012 et 2021.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
9 826	10 021	10 019	9 562	8 799	8 928	9 108	9 248	8 281	8 428

(en milliers d'euros)

Les montants les plus significatifs de ce chapitre sont les suivants :

- Fluides (Eau/Electricité/Chauffage/Combustible/Carburant) (articles 6061/60621/60622)
 - En 2021 ... 1 696 228,43 €
 - En 2020 ... 1 648 725,97 €
 - En 2019 ... 1 727 250,96 €

Soit une augmentation de **+ 47 502,46 € (2,88%) par rapport à 2020**

- Alimentation (article 60623) :
 - En 2021 ... 972 287,58 €
 - En 2020 ... 838 309,58 €
 - En 2019 ... 1 088 871,61 €

Soit une augmentation de **+ 133 978 € (15,98%) par rapport à 2020**. Pour rappel la fermeture des écoles en 2020 pendant presque 2 mois avait engendré une diminution des achats de denrées alimentaires.

- Fournitures d'entretien et de petits équipements (articles 60624 60628 6063 à 6068)
 - En 2021 ... 1 158 305,48 €
 - En 2020 ... 1 382 052,57 €
 - En 2019 ... 1 124 302,39 €

Soit une baisse de **- 223 747,09 € (-16,19% par rapport à 2020)** : les dépenses reviennent à un niveau similaire à 2019, 2020 ayant été impacté par l'achat des masques à destination de la population et du personnel.

- Achat de prestations de services, autres frais divers, fêtes et cérémonies (articles 6042 6188 6232)
 - En 2021 ... 858 273,36 €
 - En 2020 ... 740 668,45 €
 - En 2019 ... 1 255 833,11 €

Soit une augmentation de **+ 117 605 € (15,87%) par rapport à 2020** qui s'explique par une reprise progressive des activités scolaires, culturelles et sportives.

- Locations mobilières (article 6135)
 - En 2021 ... 158 116,62 €
 - En 2020 ... 216 241,14 €
 - En 2019 ... 275 425,76 €

Soit une diminution de **- 58 125,52 € (-26,88%) par rapport à 2020** due à l'annulation d'événements culturels et de manifestations.

- Entretien, réparation des biens mobiliers et immobiliers (articles 615) et contrats de prestations de services (article 611)
 - En 2021 ... 2 114 712,42 €
 - En 2020 ... 1 963 289,44 €
 - En 2019 ... 2 176 059,04 €

Soit une augmentation de **151 422,98 € (+7,71%) par rapport à 2020**, les entreprises ayant été fermées durant le confinement de 2020, on a assisté à une diminution provisoire de ces dépenses durant cette année ; en 2021 on a retrouvé un fonctionnement relativement normal (montant de dépenses quasiment identiques à celui de 2019).

- Assurances (article 6161)
 - En 2021 ... 93 246 ,12 €
 - En 2020 ... 98 645 ,17 €
 - En 2019 ... 142 984,69 €

Soit une baisse de **- 4 399,05 € (-5,47%) par rapport à 2020**, la diminution initiée en 2020 en raison de la renégociation de nos contrats d'assurance se maintient en 2021.

- Frais de gardiennage (article 6282)
 - En 2021 ... 115 107 ,40 €
 - En 2020 ... 40 622 ,21 €
 - En 2019 ... 34 922,59 €

L'augmentation **74 485,19 € par rapport à 2020**, est liée à la mise en place du centre de vaccination.

- Formation (article 6184)
 - En 2021 ... 101 580,10 €
 - En 2020 ... 64 945,00 €
 - En 2019 ... 41 598,02 €

Augmentation de **36 635,10 € (+56,41%) par rapport à 2020**

- Honoraires, frais d'actes et de contentieux, annonces et insertion (articles 6226 6227 6231)
 - En 2021 ... 70 781,65 €
 - En 2020 ... 136 760,58 €
 - En 2019 ... 149 074,55 €

Diminution de **65 978,93 € (-93,21%) par rapport à 2020**

- Frais d'affranchissement et de télécommunications (article 626)
 - En 2021 ... 114 107 ,65 €
 - En 2020 ... 157 676 ,07 €
 - En 2019 ... 207 037,94 €

Soit une baisse de **- 43 568,42 € (-27,63%) par rapport à 2020**, la diminution enclenchée en 2020 continue grâce à l'optimisation des contrats de téléphonie et d'internet.

b. Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées

Ce chapitre comptabilise 25 969 842,71 € et atteint le taux de 99,41 % de réalisation.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
23 266	23 980	24 305	24 197	24 628	24 615	25 001	24 464	25 970

(en milliers d'euros)

Le budget de l'année 2021, voté en décembre 2020, a été construit sur le postulat d'un retour à la normale de l'activité communale après une année 2020 hors norme sur le plan sanitaire et budgétaire tout particulièrement sur le chapitre des dépenses de personnel (012)

Dès le budget supplémentaire il aura fallu adapter les ressources humaines à des contraintes particulières et une mission exceptionnelle de santé publique :

1. Les contraintes liées à des protocoles sanitaires rigoureux et coûteux.

Le maintien de l'ouverture des crèches, des classes maternelles et élémentaires, des accueils de loisirs dans le respect des règles et des protocoles a été la priorité numéro 1 de l'année écoulée. La propreté et la désinfection des écoles, la limitation du brassage des groupes d'élèves, la distanciation, ont mobilisé le personnel éducatif et d'entretien comme jamais. Des renforts soit en provenance d'agents d'autres services (parfois en heures supplémentaires) soit grâce à des contrats de courte durée ont été nécessaires. La mise en œuvre de ces mesures spécifiques a été très largement compliquée par les absences des professionnels eux-mêmes, soit qu'ils aient été touchés directement (malades) ou indirectement (cas contacts, personnes dites « vulnérables »). Au travers de cet effort en moyens humains et matériels, les collectivités en général et les communes tout particulièrement, ont permis de soutenir l'économie de leur territoire et du pays. En matière de ressources humaines, le coût direct du COVID se chiffre à 340 k€.

2. Une mission exceptionnelle de santé publique : les centres de vaccination et le très grand centre de vaccination

Avec un démarrage à la salle André Malraux le 16 janvier 2021 pour s'achever le 16 avril 2022 à la salle du canal avec un point d'orgue au moment du très grand centre de vaccination à la salle Gérard Philipe, la Ville de Sainte Geneviève des Bois a été un partenaire : -réactif dans la déclinaison locale de la politique de santé publique nationale ; -apprécié par les acteurs institutionnels et professionnels (ARS, CPTS, ...) ; - agile dans son adaptation aux besoins de la population au-delà même du territoire communal et communautaire.

La ville, riche des compétences de ses agents a mis ses moyens à la disposition de l'ARS, ce qui s'est traduit par une augmentation des charges de personnel. Le coût direct de ces choix : recrutement de professionnels de santé vacataires, heures supplémentaires des agents communaux, saisonniers, astreintes s'est élevé à un peu plus de 450k€ remboursés par l'ARS.

3. Un marché du travail tendu.

Le contexte national de pénurie de main d'œuvre a aussi concerné les collectivités territoriales avec des difficultés de recrutement sur des métiers en tension (Police municipale, espaces verts, gestionnaires instructeurs, cadres spécialistes, animateurs, ...). Pour ces derniers, la « déprécarisation » a eu un effet d'amortissement en fidélisant les équipes (Cf délibération du 8 juillet 2021)

c. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre en augmentation de 44 838,86 € s'élève à 2 497 339,19 € et atteint le taux de 89,24 % de réalisation.

Il comprend :

- Les pertes sur créances éteintes pour un montant de 88 376,57 € (*contre 86 082,26 € en 2020*)
- Les subventions de fonctionnement versées :
 - au CCAS pour 1 000 000 €
 - à la Caisse des Ecoles pour 51 024 €
 - aux différentes associations culturelles et sportives pour 940 809,48 €.
- Les indemnités versées aux élus pour 316 464, 64 € et les dépenses de formation à destination des élus (8360 €)
- Les redevances pour logiciels informatiques (87 213, 14 en 2021 *contre 7 061,49 € en 2020*)
- Les contributions obligatoires (2 287 €) et remboursements divers pour 2 804 ,36 €.

d. Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comptabilise 1 731 899,37 € et atteint le taux de 98,75 % de réalisation.

On retrouve dans ce chapitre le paiement de la 4^{ème} échéance des intérêts impayés des prêts SFIL à hauteur de 600 000 €.

En outre, la commune a réglé les intérêts des emprunts à hauteur de 1 149 855,40 € et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de - 30 537,87 €.

Enfin, les ligne de trésorerie allouées par la Caisse d'Epargne ont coûté 12 581,84 €. A fin 2021 il subsiste une seule ligne de trésorerie pour une montant de 2 000 000 € qui arrivera à son terme le 13 juin 2022.

e. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre s'élève à 123 356,38 € contre 77 733,96 € en 2020, soit une augmentation de 45 622,42 €.

Il comprend notamment les frais liés aux débits de spectacles (11 298,16 €) ou à l'annulation de produits dont le rattachement a été supérieur au produit réellement perçu (39 853 € *au titre de la subvention pour le remboursement de l'achat des masques Covid*) ainsi que les dépenses liées à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs, (68 204,02 € *qui se répartissent entre le secteur de la culture, de l'enfance, de l'animation retraite et de l'urbanisme*).

f. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce chapitre comprend des provisions qui ont été constituées afin respecter le principe de prudence et de prémunir ainsi la collectivité contre :

- le risque d'irrecouvrabilité de certains créanciers (*provision 2021 de 15 366,29 € portant le montant total de la provision à 55 366.29 €*)
- le risque financier encouru en cas d'introduction de contentieux (*constitution en 2021 d'une provision de 516 167,70 € en raison du contentieux introduit devant la cour d'appel relatif à la construction de 4 tennis couverts sur le stade municipal Guy Moquet*)

g. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dépenses de ce chapitre sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 en section d'investissement et réciproquement.

Pour 2021 ces opérations d'ordre s'élèvent à 3 060 419 ,76 € et comprennent :

- Dotations aux amortissements d'immobilisations (6811) 1 007 641,03 €

- Dotations aux amortissements des charges financières (6862) 739 778,73 €
- Les opérations de cession (675 et 6761) 1 313 000 €

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement 2021 s'élève à **12 336 259,57 €** contre **8 469 925,70 €** en 2020.

Réalisation des recettes totales d'investissement en 2021

Chapitres	CA 2019	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Taux exécution
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 163 113,65	4 000 292,27	4 451 634,43	4 497 544,14	101,03%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	299 032,83	1 310 418,66	3 085 234,95	2 167 207,11	70,24%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 501 483,50	1 029 741,75	2 600 064,46	2 500 494,50	96,17%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 315,44		0,00	1 760,06	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	19 306,74	0,00			
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 000,00	50 000,00	150 000,00	100 000,00	66,67%
024 PRODUITS DE CESSION			5 200,00		
021 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			3 900 096,31		
TOTAL	7 034 252,16	6 390 452,68	14 192 230,15	9 267 005,81	65,30%
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 661 711,10	2 079 473,02	1 747 778,73	3 060 419,76	175,10%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			305 000,00	8 834,00	2,90%
TOTAL	8 695 963,26	8 469 925,70	16 245 008,88	12 336 259,57	75,94%

a. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres (4 497 544,14 €)

Ce chapitre comptabilise 4 497 544,14 € et atteint le taux de réalisation de 101,03 %.

Il comprend :

- L'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2020 à hauteur de 2 803 634,43 €
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à hauteur de 819 027,19 € (+ 49 792,35 € par rapport à 2020)

Ce fonds est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Ce taux fixé à 16,404 % est inchangé depuis le 1er janvier 2015. Le produit perçu en 2021 a été calculé sur les dépenses réelles d'investissement de l'année 2020.

- La taxe d'aménagement à hauteur de 874 882,82 € (+347 571,62€ par rapport à 2020).
-

b. Chapitre 13 – Subventions d'investissement (2 167 207,11 €)

Ce chapitre comptabilise 2 167 207,11 € et atteint le taux de réalisation de 70,24 %.

Il comprend les amendes de polices (86 277 €) ainsi que les subventions d'équipements en provenance de l'état (161 321,00 €), du département (1 768 820,71 €) et de la région (150 788,40 €). Ces fonds ont participé au financement des opérations suivantes :

- Réhabilitation du bâtiment Malraux 1 043 580,00 €
- Requalification du terrain situé à l'entrée de ville en parc urbain 347 204,40 €

- Rénovation gymnase Poulidor 420 842,00 €
- Acquisition de mobiliers dans le cadre du dédoublement de classes 11 321,00 €
- Acquisition de matériel d'éclairage à la salle Gérard Philippe 7 600,15 €
- Acquisition de matériel scénique salle Noureev 1 904,56 €
- Acquisition de support vélos pour une ville « partagée et cyclable » 10 000,00 €
- Equipement force de sécurité et bouclier sécurité 88 478,00 €
- Extension de la vidéoprotection (pour travaux 2020) 150 000,00 €

Le solde de la réhabilitation du bâtiment Malraux (121 898 ,16€) a été porté en restes à réaliser dans le budget 2022.

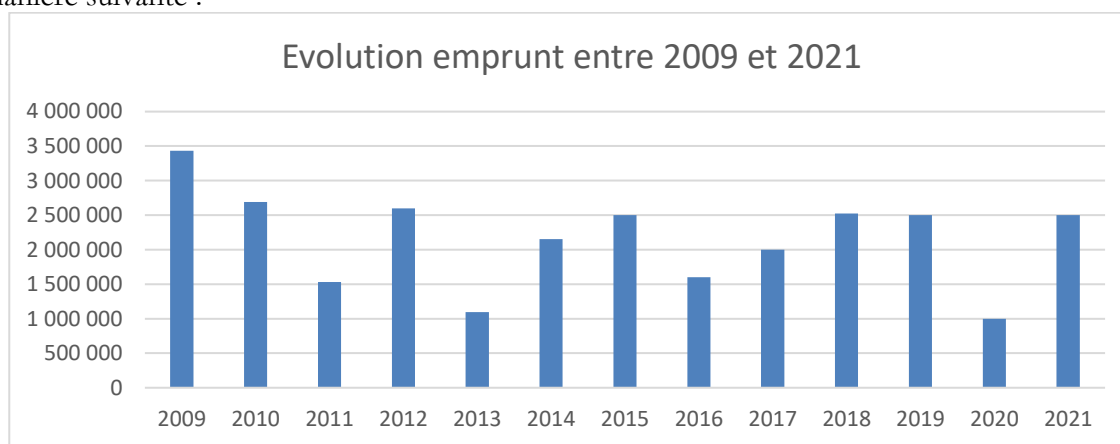
c. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (2 500 494,50 €)

Ce chapitre comptabilise 2 500 494,50 € et atteint le taux de réalisation de 96,17 %.

On trouve sur ce chapitre :

- 494,50 € de cautions versées lors de l'attribution d'un logement communal
- 2 500 000 € d'emprunt contracté auprès de la banque Arkéa afin d'assurer le financement des investissements de l'année (taux de 0.94%, durée de remboursement 20 ans)

Le niveau de recours à l'emprunt nécessaire au financement des investissements a varié les années passées de la manière suivante :



Pour mémoire capital de la dette restant dû à fin 2021 (Chiffres en milliers d'euros)

Au 31/12	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 *	2017*	2018*	2019 *	2020*	2021*
CRD*	45 537	46 672	46 870	45 909	45 892	44 054	42 071	41 716	39 973	38 684	45 251	44 256	41 541	40 256
Habitants	32 324	34 320	34 725	34 334	34 373	34 514	35 100	35 395	36 228	36 246	36 210	36 219	36 527	36 325
Dettes/hab	1409	1360	1350	1337	1335	1276	1198	1178	1103	1067	1249	1221	1137	1108
Moyenne strate	1072	1041	1047	1049	1066	1092	1100	1109	1095	1047	1050	1050	1018	inconnu

* En conformité avec le décret n°2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales bénéficiaires du fonds de soutien, il a été procédé au retrait de l'encours de l'emprunt correspondant au refinancement de l'emprunt CEIDF pour lequel nous avons bénéficié de l'aide du fonds de soutien.

Sans le CRD correspondant à l'emprunt de préfinancement de l'aide relative au fonds de soutien pour 2016 : 4 317 k€, 2017 : 3 958 k€, 2018 : 3 598k€, 2019 : 3 238k€, 2020 : 2 878 k€, 2021 : 2 518 k€.

Le niveau du remboursement du capital (4 224 K€) étant supérieur au montant des emprunts qui ont été souscrits en 2021 (2 500 K€), la commune poursuit son désendettement amorcé en 2007.

d. Chapitre 21 – Immobilisation corporelle (1 760,06€)

Ce montant correspond à un remboursement de matériel

e. Chapitre 27 – Immobilisation financière (100 000,00€)

Remboursement de l'avance versée à la Caisse des Ecoles afin de pallier aux besoins financiers avant le versement des subventions (même montant en dépenses)

f. Chapitre 024 – Cessions

Ce chapitre a vocation à informer sur le montant des cessions. Les réalisations se font au chapitre 77 de la section de fonctionnement.

La cession d'un tracteur pour 5 200€ a été réalisée en 2021 pour ce même montant.

g. Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre 042 en section de fonctionnement et réciproquement.

Pour 2021 ces opérations d'ordre s'élèvent à 3 060 419,76 € et comprennent :

- | | |
|---|----------------|
| • Dotations aux amortissements d'immobilisations (28) | 1 007 641,03 € |
| • Dotations aux amortissements des charges financières (4817) | 739 778,73 € |
| • Les opérations de cession | 1 313 300 € |

h. Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Ce chapitre d'ordre figurant en dépenses comme en recettes à l'intérieur de la section d'investissement, permet de régulariser des écritures portant sur des opérations de patrimoine.

En 2021 il a été procédé à une régularisation d'une écriture datant de 2020 pour 8 834 € et pour laquelle la nature comptable utilisée était inexacte au regard de la recette encaissée (*article 1312 « subvention d'investissement transférable en provenance de la région » au lieu de l'article 1322 « subvention d'investissement non transférable en provenance de la région »*)

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement 2021 s'élève à **10 339 629,22 €** contre **9 494 278,04 €** en 2020.

Réalisation des dépenses totales d'investissement en 2021

Chapitres	CA 2019	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Taux exécution
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 855 943,81	3 938 610,82	4 372 876,04	4 305 764,78	98,47%
20/204 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 840,18	231 207,46	530 388,12	334 347,61	63,04%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 318 883,80	2 685 160,44	4 439 580,40	3 496 199,62	78,75%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 284 704,62	2 422 921,18	3 105 578,19	1 500 753,65	48,32%
26 PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.		0,00	190 380,00	190 380,00	100,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 000,00	50 000,00	355 000,00	305 000,00	85,92%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	27 515,02	105 000,00	86 900,00	80 000,00	92,06%
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			50 000,00		
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	87 688,06	61 378,14	118 856,00	118 349,56	99,57%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			305 000,00	8 834,00	2,90%
TOTAL	8 709 575,49	9 494 278,04	13 554 558,75	10 339 629,22	76,28%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 652 485,56	1 666 097,79	2 690 450,13	2 690 450,13	100,00%
TOTAL	10 362 061,05	11 160 375,83	16 245 008,88	13 030 079,35	80,21%

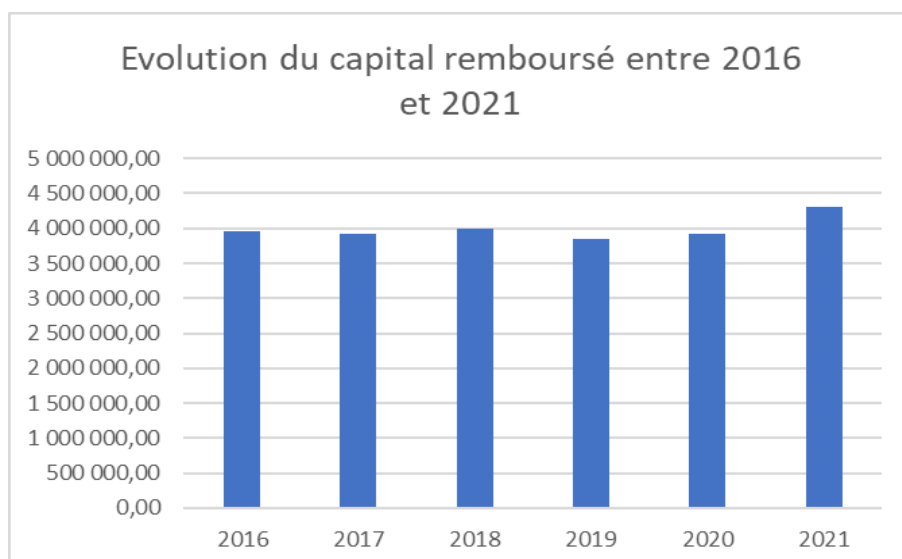
a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés (4 305 764,78 €)

Ce chapitre comptabilise 4 305 764,78 € et atteint le taux de réalisation de 98,47 %.

Le remboursement du capital pour l'exercice 2021 s'est élevé à 4 225 040,70 € (+80 724,08 € d'emprunt 2020 reporté sur 2021) pour une prévision budgétaire de 4 372 876,04 €.

L'impact en 2021 de la renégociation avec la CEIDF en 2016 s'élève à 359 778,74 € compensés par les 441 313,20 € du fonds de soutien (chapitre 76).

Evolution du capital remboursé entre 2016 et 2020



b. Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (334 347,61 €)

Ce chapitre comptabilise 334 347,61 € et atteint le taux de réalisation de 63,04 %, il comprend :

Comptes	Montant TTC
Compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	20 031,96 €
Etude de révision du plan local de publicité	20 031,96 €
Compte 2031 – Frais d'études	49 221,45 €
Etude site internet ville	9 690,00 €
Etudes diverses (relevés topographiques, audit énergétique Aubel...)	30 695,40 €
Etude gestion des espaces verts	4 368,00 €
Etude élaboration règlement local de publicité	4 468,05 €

Compte 20422 – Subventions d'équipement	3 450,10 €
Financement de 7 dossiers de rénovation énergétique	3 450,10 €

Compte 2051 – Concessions et droits similaires, brevets et licences	261 644,10 €
Boucle fibre optique	211 872,00 €
Antivirus	18 864,72 €
Logiciels et licences	30 907,38 €

c. Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (3 496 199,62 €)

Ce chapitre comptabilise 3 496 199,62 € pour une prévision de 4 439 580,40 € et atteint un taux de réalisation de 78,75 %. Il comprend :

Comptes	Montant TTC
Compte 2111 – Terrains nus	201,00 €
Frais pour l'acquisition terrain Simmonet	201,00 €

Compte 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	4 121,18 €
Arbres, végétaux, arbustes divers ...	4 121,18
Compte 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	334 475,24 €
Réfection cours tennis Guy Mocquet	184 245,05 €
Engazonnement cimetière	11 154,00 €
Aménagement clôture (<i>Diderot et parking gare</i>)	23 756,40 €
Réfection cour Joliot Curie	49 330,66 €
Aménagement aire de jeux des écoles	62 885,93 €
Traçage marelle et bancs extérieurs dans les écoles	3 103,20 €

Compte 21312 – Constructions bâtiments scolaires	117 611,82 €
Réfection sanitaire Jaurès	35 972,26 €
Réfection toiture Macé	46 982,04 €
Sécurisation écoles	24 601,52 €
Panneaux de signalisation pour les écoles maternelles et élémentaires	10 056,00 €
Compte 21318 – Constructions autres bâtiments publics	1 337 184,65 €
Acquisition bâtiment + terrain Perray Vaucluse	1 250 900,34 €
Travaux piscine d'en face et Bergerie	8 531,66 €
Modulaire Cocheris	39 378,60 €
Travaux réhabilitation gymnase Poulidor et Rolland	38 374,05 €

Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions	425 123,00 €
Travaux mairie annexe	49 364,88 €
Travaux piscine d'en face	27 463,04 €
Travaux préau Cocheris	64 518,71 €
Travaux divers bâtiments écoles maternelles et élémentaires	11 716,66 €
Travaux bâtiment police municipale	41 041,50 €
Travaux divers bâtiments culturels	67 302,51 €
Travaux divers bâtiments sportifs	34 846,08 €
Travaux bâtiments France Service	15 568,83 €
Travaux divers bâtiments administratifs	56 000,04 €
Travaux maison de l'enfance	46 150,35 €
Modulaire CTM	11 150,40 €

Compte 2152 – Installations de voirie	93 086,87 €
Supports vélos	38 720,00 €
Mobilier urbain (bancs, corbeilles, tables...)	24 031,20 €
Réfection cours Aubel et création allée cour Diderot	17 112,32 €
Divers aménagement allées	13 223,35 €
Compte 21534 – Réseaux d'électrification	21 607,42 €
Illuminations	3 570,00 €
Contribution extension réseau	18 037,42 €
Compte 21578 – Autre matériel et outillage de voirie	24 987,96 €
Divers matériel et outillage de voirie	16 964,77 €
Extracteur air	8 023,19 €
Compte 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	293 738,18 €
Acquisition matériel et outillages divers	50 044,58 €
Installation vidéosurveillance	229 293,60 €
Maîtrise d'œuvre sécurisation des accès des écoles de la ville	14 400,00 €

Compte 2161 – Œuvres et objet d'art	1 345,00 €
Peintures	1 345,00 €

Compte 2182 – Matériel de transport	149 908,40 €
Tracteur	54 128,40 €
Acquisitions véhicules (clio et renault traffic)	23 900,00 €
Camion benne	71 880,00 €

Compte 2183 – Matériel de bureau et informatique	206 668,96 €
Matériel de bureau et informatique (écrans, ordinateurs portables, PC, tablettes et protections, tableaux interactifs, pieds de micro, vidéo projecteur, copieurs, caméras, smartphones, routeurs, claviers, serveurs, baies de stockage ...)	206 668,96 €

Compte 2184 – Mobilier	78 040,90 €
Mobilier (chaises, fauteuils de bureau, table de réunion, bureaux, bibliothèque pour partitions, mobilier de classe, caissons, tableaux triptyques, mobiliers divers, chariots inox, vestiaires...)	78 040,90 €

Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	408 099,04 €
Autres (Achats de draisennes, lave-linge, matériels de cuisine, modules de motricité, matériel de puériculture, bacs à sel, jouets intérieur et extérieur, panneaux sensoriels pour la crèche, tapis de relaxation, casques de vélo, convecteurs, climatiseurs, chariot de rangement, défibrillateurs, rayonnage, sèche-linge appareils photo, réfrigérateurs, four micro-ondes, , aspirateurs, chaîne hi-fi, paniers de baskets, goulottes, sono mobile, conteneurs, casques bluetooth, matériel audio éclairage sonore, vitrine d’affichage intérieur, enceinte, abris containers, adoucisseur laverie, matériel de sport, matériel de cuisine...)	408 099,04 €

d. Chapitre 23 – Immobilisations en cours (1 500 753,65 €)

Ce chapitre concerne les travaux d’investissement en cours qui se décomposent pour l’année 2021 en :

- Travaux de réhabilitation du bâtiment André Malraux 131 462,07 €
- Rénovation Cuisine centrale Perray Vacluse (Amo)..... 112 911,72 €
- Réhabilitation bâtiment Mauriac site du Donjon (Amo) 15 247 ,50 €
- Plan vert44 544,00 €
- Rénovation gymnase Poulidor859 419,10 €
- Sécurisation des écoles 31 684 ,04 €
- Travaux entrée de ville5 485 ,22 €

e. Chapitre 26 – Immobilisations en cours (190 380 €)

- Rachat 60 actions capital Sorgem 10 380 ,00 €
- Participation au capital société SPL SEER (1800 actions) 180 000 ,00 €

f. Chapitre 27 – Autres immobilisation financières (305 000 €)

Ce chapitre comprend l’avance remboursable versée à la Caisse des Ecoles afin de pallier aux besoins financiers avant le versement des subventions pour 100 000 € ainsi que qu’une avance consignée en séquestre versée à titre d’indemnité d’immobilisation pour l’acquisition d’une parcelle de terrain située sur le site de Perray Vacluse et destinée à l’implantation de la future cuisine centrale (205 000 €).

g. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers (80 000 €)

Le montant inscrit dans ce chapitre (80 000 €) correspond à l’apurement progressif du compte 1069.

h. Chapitre 001 – Résultat d’investissement reporté

Déficit d’investissement constaté au compte administratif 2020 et repris sur l’exercice à hauteur de 2 690 450,13 €.

i. Chapitre 040 - Opérations d’ordre entre sections (118 349,56 €)

Nous trouvons dans ce chapitre les travaux en régie à hauteur de 99 794,12 € auquel s’ajoute des régularisations d’amortissements pour 18 555,44 €

Les travaux en régie ont été comptabilisés en cours d’exercice à des comptes de charges en section de fonctionnement. En fin d’exercice, une opération d’ordre budgétaire permet d’intégrer les travaux en section d’investissement (*mandats aux comptes d’immobilisations concernés – chapitre 21 – et simultanément titres au compte 722 en section de fonctionnement*).

j. Chapitre 041 - Opérations patrimoniales (8 834 €)

Ce chapitre d’ordre figurant en dépenses comme en recettes à l’intérieur de la section d’investissement, permet de régulariser des écritures portant sur des opérations de patrimoine.

En 2021 il a été procédé à une régularisation d'une écriture datant de 2020 pour 8 834 € et pour laquelle la nature comptable utilisée était inexacte au regard de la recette encaissée (*article 1312 « subvention d'investissement transférable en provenance de la région » au lieu de l'article 1322 « subvention d'investissement non transférable en provenance de la région »*)